



Konkurse - Faillites - Fallimenti

NE

1. Débitrice: **G & C Communication S.à.r.l., en liquidation**, sans adresse, 2000 Neuchâtel
2. Date du prononcé de dissolution: 08.12.2011
3. Suspension de faillite: 11.01.2012
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 06.02.2012
5. Avance de frais: CHF 3'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** But: fourniture de services par le biais de support de télécommunication et de transmission, tels que téléphone, télécopie, télévision, internet, lettres, notamment dans les domaines suivants: élaboration de données statistiques, prestations de services inhérentes aux dispositions légales actuelles concernant les PTT et télécom.

Office des faillites
2053 Cernier

00732545

